



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12 septembre 2019

La BCE annonce des modifications des nouvelles opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III)

- Réduction des taux d'intérêt des opérations TLTRO III
- Le taux peut être aussi bas que le taux d'intérêt moyen de la facilité de dépôt
- Durée portée de deux à trois ans, avec option de remboursement au bout de deux ans

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé ce jour de modifier certains des paramètres clés de la troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III) afin de préserver des conditions de prêts bancaires favorables, d'assurer le fonctionnement harmonieux du mécanisme de transmission de la politique monétaire et d'appuyer davantage l'orientation accommodante de la politique monétaire.

Premièrement, s'agissant de la fixation des taux des TLTRO III, l'écart précédemment annoncé de 10 points de base au-dessus du taux d'intérêt moyen des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème et, pour les contreparties dépassant la valeur de référence fixée pour les prêts, au-dessus du taux d'intérêt moyen de la facilité de dépôt, ne sera plus appliqué. Le taux d'intérêt des TLTRO III sera donc égal au taux moyen appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème pendant la durée de l'opération TLTRO III concernée. S'agissant des contreparties dont le montant net de prêts éligibles entre fin mars 2019 et fin mars 2021 dépasse la valeur de référence applicable à leur activité de prêt, le taux appliqué aux opérations de TLTRO III sera moins élevé, et pourra être aussi bas que le taux d'intérêt moyen de la facilité de dépôt en vigueur sur la durée de l'opération de TLTRO III concernée. Cet ajustement de la fixation des taux des TLTRO III renforcera l'efficacité de ces opérations en accroissant leur soutien aux conditions de financement bancaire, de sorte que les banques puissent continuer à prêter aux entreprises et aux ménages à des conditions favorables.

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemanstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.
Traduction : Banque de France

Deuxièmement, la durée des opérations de TLTRO III est portée à trois ans à compter de leur date de règlement. Cette durée plus longue correspond mieux à celle des prêts bancaires utilisés pour financer des projets d'investissement et renforce ainsi le soutien que ces opérations apporteront au financement de l'économie réelle, compte tenu de la détérioration des perspectives économiques observées depuis l'annonce initiale de la durée en mars 2019.

Troisièmement, à la suite de l'allongement de la durée des opérations de TLTRO III, les contreparties pourront rembourser les montants empruntés dans le cadre des TLTRO III avant leur date d'échéance finale, à une fréquence trimestrielle, à compter de deux ans après le règlement de chaque opération.

Ces modifications s'appliqueront à partir de la première opération de TLTRO III dont l'adjudication s'effectuera le 19 septembre 2019 et seront mises en œuvre par une modification de la décision de la BCE du 22 juillet 2019 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2019/21).

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Stefan Ruhkamp au :
+49 69 1344 5057.**

Notes :

- La BCE [a annoncé les TLTRO III](#) le 7 mars 2019 et les [détails](#) de ces opérations le 6 juin 2019.
- De plus amples informations sur les TLTRO I, TLTRO II et TLTRO III sont disponibles [sur le site internet de la BCE](#).